

# Réhabilitons l'Etat et l'Etat de droit !

Par des mesures économiques, sociales et politiques pour éviter la « tempête tropicale » !



Modeste Boukadia

**L'Histoire est la Mémoire infailible. Commençons par le commencement ! La participation active des colonies de la France contre son invasion par l'Allemagne nazie va influencer les relations entre la métropole et ses colonies aboutissant à la fondation de l'Union Française en 1946 dont tous ses habitants se verront accorder la citoyenneté française. C'est la conséquence fondamentale de la seconde guerre mondiale, l'émergence de Français à part entière.**

**MODESTE BOUKADIA**  
Ancien candidat déclaré à la Présidence du Congo en 1997 et 2009.  
Président du Cercle des démocrates et républicains du Congo

Cela voulait dire qu'au regard de la Constitution (française), la législation en tous domaines, en particulier en matière de droit du travail et de protection sociale, devait s'appliquer de la même façon dans la métropole et ses ex-colonies puisque ces colonisés perdaient leur statut colonial. Il fallait

en tant qu'entrepreneurs locaux, la comptabilisation des charges indirectes et une monnaie unique, accrochés qu'ils étaient au franc CFA (le franc des concessions ou des comptoirs français d'Afrique) pour ces raisons inavouables qui motivent toute la colonisation, même celle d'aujourd'hui. D'où la croyance naïve, voire entretenue par manipulation des peuples ex-colonisés, dans la conquête d'une indépendance fallacieuse qui devait naturellement leur

minimum de main-d'œuvre dans des conditions taillables et corvéables à merci, le rêve de tout employeur à courte vue qui écoute ailleurs ses produits. Le revenu distribué et comptabilisé ne dépendait plus du gouvernement-France, mais des anciens colons privés, considérés comme des investisseurs agissant dans un univers totalement libéral, mais sans moralité ni loi ni contrainte voire ni loi, adoubs par les nouveaux institutionnels.

Cependant, pour préserver des relations privilégiées à sens unique avec les futures-anciennes colonies, la France inscrit la Communauté française dans la Constitution de 1958 de la V<sup>ème</sup> République, une association, entre la France, les départements et territoires d'outre-mer et les anciennes colonies, se substituant à l'Union Française. L'inscription dans la Constitution de la République française de la Communauté française

viennent au nom de la sacro-sainte concurrence internationale.

Ceci est notre histoire commune entre la France et nous faite d'espoir et de déception, de joie et d'amertume, de trahisons et de retrouvailles que nous assumons. Nonobstant cette escobarderie, la France lègue à la nouvelle République naissante, au moment de son indépendance, un Etat performant c'est-à-dire qui joue son rôle incompressible dans ses fonctions essentielles. A savoir : fourniture des services sociaux de base (santé, éducation, approvisionnement en eau potable, voirie, etc.) ; garant légitime de la sécurité, de la justice. Bref sous la gouvernance Youlou, l'Etat garantie un environnement juste et sûr.

**28 novembre 2010, un commencement pour le Congo**

Aussi, le 28 novembre 2010 doit être perçu comme le

voie en plaçant de facto les Institutions du Congo dans l'optique de celle-là pour que tous les citoyens jouissent de manière égale de tous les droits constitutionnels dont le président de la République est le garant en sa qualité de Chef de l'Etat, seule Autorité Souveraine et non le PCT/RMP se comportant en parti-Etat d'un Etat en extrême fragilité.

Dès lors, comment faire pour que l'Etat en grande fragilité entre en résilience pour satisfaire les droits constitutionnels des habitants vivant sur l'ensemble de notre territoire national ? Faut-il « abattre le pouvoir pour libérer l'Etat », comme le démontre l'article de Samir Aita qui met en lumière que « l'affaiblissement de l'Etat, la libéralisation de l'économie et l'appauvrissement de la société ont nourri les révoltes arabes » (Le Monde diplomatique, N° 685, avril 2011) ou y a-t-il une alternative qui éviterait toute « tempête tropi-

politique/société civile » au cours des déjeuners-débats organisés à Paris-La-Défense, le Centre Européen d'Affaires (La Semaine Africaine N° 2263 du 22 juin 2000).

De même, nous disions « avant de parler de justice, de liberté, de paix et de progrès, à notre population qui est démunie de tout, donc facilement corrompible par nécessité, il est indispensable de prendre, dans un premier temps, des mesures sociales pour faire face à la pauvreté, aux problèmes de santé, de malnutrition, de mal-alimentation, pour remédier au déficit de l'enseignement public et à la mal-formation (scolaire et professionnelle) ; des mesures économiques car si chaque Congolaise et chaque Congolais ne disposent pas de